

*Les subsides*

programme qu'il a réussi à négocier avec le gouvernement de l'Ontario pour permettre à environ 2,000 travailleurs forestiers de garder leur emploi pendant cette courte période pour reprendre leurs travaux au printemps. En vertu de ce programme les provinces peuvent signer des ententes avec Ottawa, ententes basées sur une disposition de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage, ce qui permet d'utiliser des fonds pour garder à l'emploi les personnes les plus touchées.

Ces travailleurs peuvent participer à des activités utiles dans la communauté et à leurs occupations habituelles, tout en recevant des prestations d'assurance-chômage complémentaires. En Ontario, le gouvernement provincial a contribué jusqu'à concurrence de \$60 par semaine au salaire de ces travailleurs et ils fournissent en plus les instruments et l'administration pour mettre en œuvre ce programme. Mais, encore là, j'espère que nos amis d'en face pourront nous aider à convaincre le gouvernement provincial de signer ces ententes. On m'informe que le gouvernement du Québec devrait nous faire des propositions prochainement, et j'espère que nos amis progressistes conservateurs, de même que ceux à mon extrême droite appuieront le Québec dans cette demande, et nous appuierons la signature de ces ententes avec le gouvernement du Québec afin de garder ces gens à l'ouvrage.

De même, monsieur le président, avant de retourner à cette formation dont je parlais tantôt, je voudrais dire quelques mots sur le programme extrêmement important qu'a annoncé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration le 22 décembre, programme où on consacrait une somme additionnelle de 50 millions de dollars pour créer de la main-d'œuvre. Une somme importante de ces 50 millions de dollars était vouée au travail partagé. Il faut savoir que, à la faveur de cette formule, au 16 février le gouvernement fédéral avait engagé cinq millions de dollars en faveur de milliers de travailleurs canadiens. Pas loin de 68 accords ont été signés à la grandeur du pays dont quatre seulement au Québec, et nous espérons que les dirigeants d'entreprises de ma province pourront bénéficier de ce programme au même titre que ceux des autres provinces canadiennes. A la faveur de ces accords déjà conclus, 4,144 employés ont accepté de partager leur travail avec 1,903 autres de leurs collègues qui autrement auraient été licenciés. Là encore, la formule puise des fonds à même ceux de l'assurance-chômage pour apporter une contribution qui remplace presque totalement les sommes versées pour les jours où l'on ne travaille pas. La formule garde plus de monde au travail, conserve les compétences à l'industrie et contribue sûrement à soutenir le moral de ces travailleurs.

Monsieur le président, des présidents d'entreprises nous affirmaient la semaine dernière que par ce programme extrêmement important on avait réussi à garder au niveau des entreprises les travailleurs à l'emploi ce qui permet à ces entreprises de répondre à des contrats qu'elles peuvent signer maintenant et qu'elles pourront signer dans un mois ou deux. Voilà un programme que notre gouvernement a mis de l'avant et qui permettra à ces employés de conserver leur emploi d'une façon permanente et non pas, comme on le disait tantôt, que nous mettions de l'argent strictement dans des emplois temporaires.

Je voudrais maintenant, monsieur le président, revenir à ce dont je parlais tantôt et donner un aperçu de l'orientation que

le gouvernement fédéral entend donner à cette fameuse loi que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration présentera au printemps pour la formation de la main-d'œuvre. Depuis l'adoption de la loi sur la formation professionnelle des adultes, le gouvernement fédéral est fortement intervenu dans les programmes de formation en établissement qui ont permis à de nombreux Canadiens d'acquérir une formation de haute et moyenne spécialisations. Cependant, cette formation ne correspond plus aux réalités du marché actuel. A l'avenir les programmes de rattrapage scolaire ne seront plus exécutés isolément. Les cours de formation professionnelle auront un rapport plus étroit avec les besoins de la main-d'œuvre et les marchés de travail régionaux et national. Il n'y a pas de justice sociale ou économique dans le fait de former des Canadiens dans les domaines sans débouchés.

Le gouvernement a l'intention d'augmenter ses achats de places de formation dans les professions spécialisées d'importance nationale n'exigeant pas d'apprentissage, comme celles de dessinateur ou de programmeur en informatique, et dans les programmes d'apprentissage. Nous voulons mettre l'accent sur la formation dans les professions d'importance nationale et dans les autres professions où la demande de main-d'œuvre est élevée. Nous avons l'intention de créer une caisse d'adaptation et de perfectionnement professionnelle afin de fournir les capitaux nécessaires à la construction et à la modernisation des installations de formation. Ces installations viseront à donner à la grandeur du pays, dans les régions où le besoin s'en fera sentir, cette formation nécessaire pour permettre à des gens qui devront quitter certains emplois à cause du renouveau technologique, de la rapidité des changements, de suivre ces cours et de s'orienter vers d'autres métiers hautement spécialisés.

Dans le domaine de la formation industrielle, il est également essentiel d'accroître notre participation financière et d'axer avec plus de précision l'appui du gouvernement fédéral sur les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Le programme de formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée fera partie intégrante du nouveau programme de formation en industrie, ce qui nous permettra d'aider au fait de se doter d'une capacité permettant de former 10,000 travailleurs hautement spécialisés chaque année. Le programme aura également comme priorité d'offrir l'aide du gouvernement fédéral aux travailleurs canadiens dont les emplois sont menacés par la révolution technologique.

Dans le programme de formation en industrie comme dans celui de formation en établissement, on cherchera à assurer des chances égales aux femmes et autres groupes défavorisés. On offrira aux employeurs des stimulants pour les aider à former ou à recycler les groupes défavorisés et à accroître la formation des femmes dans les professions traditionnelles. C'est à cette fin, monsieur le président, que lors de cette conférence tenue à Vancouver, la majorité des gouvernements et le gouvernement fédéral ont été unanimes pour faire appel à l'entreprise privée, pour coopérer avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en vue de mettre en place ces systèmes nécessaires et extrêmement urgents pour la formation de notre main-d'œuvre. Il est évident que les industries auront beaucoup à retirer de cette formation car elles pourront, comme on le signalait tantôt, répondre à cette révolution technologique et à la rapidité avec laquelle les changements s'effectuent présentement.